

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 DECEMBRE 2014

DELIBERATION N°14/073

Programme Pluriannuel d'intervention 2015-2020

Le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône Alpes,

Vu le Décret modifié 98.923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône Alpes (EPORA),

Vu le Programme Pluriannuel d'intervention 2009-2013, approuvé par la délibération n° 09/028 du Conseil d'Administration en date du 2 novembre 2009,

Vu les orientations stratégiques de l'Etat,

Vu le projet de Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2020 annexé à la présente délibération,

Vu les perspectives financières qui y sont développées, prévoyant une activité en portage foncier, sur six ans, de l'ordre de 340 M€, laissant subsister une marge de manœuvre significative par recours éventuel à l'emprunt,

Considérant qu'à la suite des réflexions entreprises dès 2012, il est désormais urgent de définir des modalités qui permettent d'adapter l'action de l'EPORA à son périmètre élargi fin 2013, à la grande diversité des territoires qui en font partie et aux attentes des collectivités publiques,

Considérant qu'à ce titre, l'établissement a mis en place une organisation décentralisée, reposant sur trois directions territoriales, dont l'une implantée à Rovaltain, dans le but de concilier effectivement l'indispensable réactivité à l'égard des préoccupations des collectivités avec les exigences accrues de qualité et de fiabilité que sa tutelle et les partenaires régionaux sont en droit d'attendre d'un établissement de sa taille,

Considérant que cette orientation visant à rapprocher du terrain les structures opérationnelles doit être poursuivie et encore accentuée,

Considérant en outre qu'il y a lieu, dans le souci permanent du développement durable :

- de maintenir et de renforcer l'attractivité économique des territoires par le développement de la capacité d'accueil des activités économiques et le recyclage des friches industrielles,
- de participer à l'effort d'amélioration et de diversification de l'offre en logement par le développement d'un habitat abordable et la revalorisation de l'habitat ancien,
- de contribuer à la réalisation des grands projets structurants par le développement d'un portage adapté et la mise en place de réserves foncières « durables »,
- de participer à la préservation des zones agricoles et des espaces sensibles notamment par le développement des partenariats,

Sur proposition du Président,

- Approuve le Programme Pluriannuel d'Intervention de l'établissement pour la période 2015-2020,
- Confirme l'intérêt, pour faciliter la réponse de l'établissement aux besoins de réactivité des collectivités du périmètre désormais largement étendu, d'une organisation reposant sur trois directions territoriales proches du terrain, capables de dialoguer de façon efficace avec les collectivités, leurs élus et leurs services et de leur apporter rapidement les informations et l'assistance qu'elle peuvent attendre de l'établissement,
- Demande au Directeur Général de mettre en place au cours de l'année 2015 les procédures, documents-types et dispositions qui permettront de donner au PPI sa pleine efficacité,
- Demande également :
 - o que soit réalisé annuellement un suivi des évolutions financières prévisionnelles et des stocks de l'établissement,
 - o que soit engagée une déclinaison des orientations du PPI dans les trois zones constituées par le département de la Loire d'une part, les territoires situés à l'intérieur des départements du Rhône et de l'Isère d'autre part et enfin les deux départements de la Drôme et de l'Ardèche.

Le Directeur Général

Jean GUILLET

Pour le Préfet
de la région Rhône-Alpes
et du département du Rhône
par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales
Guy LEVI

9 DEC. 2014

Le Président du Conseil d'Administration

Georges ZIEGLER